

N° d'ordre : DP2023-13

Du 16/03/2023

**DECISION DU PRESIDENT**

En application de l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la délibération du Comité Syndical du 21 septembre 2020.

**COLLECTE ET VALORISATION  
DES DECHETS MENAGERS DE L'AUDE**

**AVENANT N° 5 CONVENTION D'UTILISATION DES DECHETERIES DE RAISSAC-  
D'AUDE, BIZANET ET MIREPEISSET – REVISION DU NOMBRE D'HABITANTS**

Vu l'article L.5221-1 Du code Général des Collectivités Territoriales

Vu la Convention entre la Covaldem11 et le Grand Narbonne en date du 28 décembre 2018, fixant les conditions d'accès des déchèteries de Bizanet, Raissac d'Aude et Mirepeisset.

Vu la délibération du comité syndical 2020-47 en date du 12 octobre 2020 autorisant le Président à signer jusqu'au terme de son mandat, tous les avenants d'actualisation portant sur le nombre d'habitants et fixant la participation par habitant versé à la Communauté d'Agglomération du Grand Narbonne à 33 € TTC.

Considérant que l'actualisation des communes et du nombre d'habitants est réalisée par avenant avant le 31 mars de l'année en cours.

Considérant que cette actualisation est prévue sur la base des populations totales INSEE mises à jour au 1er janvier de l'année N.

REÇU EN PREFECTURE

Le 16/03/2023

Application agréée E-legalite.com

Ainsi, l'échéancier applicable à compter du 1er janvier 2023 est le suivant :

Commune	Population 2022	Population 2023	Date d'entrée dans le dispositif
Argens Minervois	361	361	01/09/2018
Boutenac	743	737	01/02/2019
Cruscades	942	930	01/12/2018
Luc sur Orbieu	1148	1142	01/02/2019
Ornaisons	1152	1138	01/12/2018
Paraza	685	709	01/09/2018
Roubia	518	516	01/09/2018
Saint André de Roquelongue	1385	1394	01/11/2018
Canet d'Aude	1844	1850	01/07/2020
<b>Total</b>	<b>8778</b>	<b>8777</b>	

(Population légale INSEE 2020 entrant en vigueur au 1er janvier 2023 / population double compte)

Sur la base de ce montant fixé par délibération précitée de la participation de la COVALDEM11 s'élèverait à 289 641.00 € T.T.C.

La participation 2023 sera appelée le 31 décembre 2023.

**Par conséquent, le Président décide de signer l'avenant annexé à la présente décision ; modifiant les données relatives aux nombre d'habitants ayant accès aux déchèteries de Raissac d'Aude, Bizanet et Mirepeisset.**

  
**Le Président**  
**Pierre BARDIES**

Mise en ligne le : 17 03 2023

REÇU EN PREFECTURE

le 16/03/2023

Application agréée E-legalite.com